

Flexible Mechanism for Migration and Forced Displacement in Sub-Saharan Africa

Note conceptuelle

Prévention de la migration irrégulière depuis le Sénégal

03/10/2024

a. Objectif général

Dans le cadre de la Team Europe Initiative pour une approche globale des migrations sur la route méditerranéenne occidentale / Atlantique/ (« TEI migration »), l'objectif général de ce recours au Mécanisme Flexible est de « Prévenir la migration irrégulière depuis le Sénégal ».

Pour atteindre cet objectif général, le programme renforcera les capacités des autorités sénégalaises à 1) lutter contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains en renforçant ses frontières maritimes, terrestres et aériennes; 2) à porter secours et assistance aux migrants en danger, notamment en mer ; 3) à assurer que les migrants, notamment les plus vulnérables, bénéficient d'une protection adéquate, dans le respect de leur dignité et des droits humains ; et 4) à sensibiliser les populations ciblées sur les dangers de la migration irrégulière et les alternatives existantes.

b. Contexte des migrations et/ou des déplacements forcés

Le Sénégal est un pays d'origine et de transit essentiel pour la migration irrégulière vers l'Europe, en particulier par voie maritime, au travers de la « Route Atlantique », à destination des îles Canaries, territoire européen le plus proche.

Historiquement, sur cette route, la majorité des ressortissants était des Sénégalais qui provenaient de familles de pêcheurs, mais aussi de villages éloignés, en raison d'un manque de perspectives économiques pour eux et leur famille. Ainsi, 90 % des franchissements irréguliers des frontières UE par des ressortissants sénégalais ont été détectés le long de la route atlantique.

Toutefois, suite à l'insécurité massive au Sahel et aux mesures de sécurité sévères dans les pays du Maghreb, la route de la Méditerranée centrale est devenue très dangereuse et coûteuse pour les migrants de la région, qui ont tendance à choisir la route atlantique. Les principaux points de départs depuis le Sénégal sont les régions de Dakar et Thiès, le delta du Sine Saloum et Saint-Louis.

En conséquence, depuis janvier 2024, les ressortissants maliens représentent la majorité (43 %) des migrants arrêtés aux Îles Canaries. De janvier à août 2024, 25.683 migrants irréguliers ont été enregistrés après avoir été débarqués à terre dans les Îles Canaries, soit une augmentation de 120 % par rapport à la même période en 2023. Au cours des sept premiers mois de 2024, 5.433 personnes identifiées comme sénégalaises sont arrivées sur le territoire de l'UE de manière irrégulière (+27 % par rapport à la même période en 2024). Bien qu'il n'y ait pas de statistiques officielles, alors que par le passé (jusqu'au début des années 2000) les migrants traversaient en petits groupes qui s'auto-organisaient, aujourd'hui la majeure partie de ces migrants ont recours à des passeurs et à des réseaux de trafiquants pour assurer leur traversée, renforçant et alimentant ainsi ces réseaux de trafiquants.

Il est important de souligner que cette route Atlantique est malheureusement aussi dangereuse : régulièrement des pirogues se renversent et se perdent, causant ainsi la mort de nombreux jeunes migrants. Ainsi, en 2023, selon l'OIM, au moins 956 migrants ont été portés disparus sur la route atlantique de l'Afrique de l'Ouest vers les Îles Canaries. Selon les données de l'ONG espagnole Caminando Fronteras, cette route aurait même fait 6 007 victimes en 2023.

En parallèle de ces départs irréguliers par voie maritime, il existe un autre flux de migrants, important bien que moindre, qui voyagent par avion sur base de faux documents, et donc en situation irrégulière.

Hors, dans certaines situations, ces faux documents permettent même d'accéder à la nationalité d'un Etat membre. En conséquence, il est aussi important de renforcer la lutte contre la fraude documentaire pour réguler la migration par la frontière aérienne, mais aussi terrestre.

d. Description des principaux éléments du programme

Le programme se compose de 4 axes

Axe 1 – Secours en mer et sécurisation de la frontière maritime

Cet axe est le plus important du programme car c'est par cette frontière que passe aujourd'hui l'essentiel de la migration irrégulière, et par cette voie qu'il y a le plus de dangers et donc de morts. C'est aussi par cette voie que les passeurs et les trafiquants sont les plus actifs et présents.

Cet axe se subdivise en 2 composantes :

1.1. Surveillance maritime, interception et sauvetage en mer

- Acquisition et équipement de [] navires de patrouille [] reconditionnés, conçus pour des opérations de recherche et de sauvetage dans la zone côtière []. Cette activité inclut la formation du personnel, la mécanique et l'entretien. Attribués à la Police et à la Gendarmerie, selon un plan de déploiement conjoint, pour permettre une meilleure surveillance en mer, prévenir les départs irréguliers et, surtout, porter secours aux migrants dans les pirogues, sauvant ainsi des vies humaines.
- Réparation de [] petits navires de la Gendarmerie [], afin d'améliorer rapidement le contrôle et la surveillance en zone fluviale.
- Pour chaque navire, établissement d'un poste à quai pour amarrage ou mouillage des navires, d'une cellule de vie pour les personnels qui y sont affectés. []
- Equipement d'un atelier d'entretien mutualisé entre Police et Gendarmerie pour l'entretien des navires acquis. Formation des techniciens.

1.2. Surveillance de la frontière maritime sur la côte

- Construction et équipement d'un centre de coordination des opérations maritimes à Dakar (couvrant le trafic de migrants, la traite des êtres humains, mais aussi le trafic de drogue, la piraterie, entre autres) et d'antennes dans les 4 régions côtières (Saint-Louis, Petite-Côte, Saloum et Sud). Ce centre de coordination de Dakar devrait viser aussi la coordination maritime avec la Mauritanie et la Gambie en matière de sauvetage et de secours en mer []. Accompagnement et renforcement des capacités de ces unités.
- Renforcement du maillage territorial de la police et de la gendarmerie sur la côte (présence physique régulière sur la côte) pour prévenir les départs et aider à l'accueil des migrants secourus en mer. En sus, cette présence pourrait avoir un contrôle sur la protection du littoral et de l'environnement en zone côtière.
- Appui aux autorités sénégalaises compétentes (Agence nationale des affaires maritimes, Direction des Pêches, Marine, etc.) à développer le cadre réglementaire pour imposer l'immatriculation des pirogues et des moteurs, afin de pouvoir mieux les surveiller et contrôler, facilitant aussi le travail d'enquête en cas d'utilisation de ceux-ci dans le cadre de migration irrégulière.
- Renseignements et enquêtes: renforcement du soutien actuel, apporté par le projet POC2 financé par l'UE, à la Division nationale de lutte contre le trafic de migrants et pratiques assimilées (DNLT), l'unité d'enquête chargée du trafic de migrants, et à ses succursales régionales. Cela pourrait couvrir de l'équipement, mais surtout du renforcement des capacités opérationnelles des équipes, notamment au niveau des antennes régionales.

Axe 2 – Sécurisation de la frontière terrestre

Cet axe se subdivise en 2 composantes, la première ciblant davantage la Police, la seconde ciblant davantage la Gendarmerie :

2.1. Appui au renforcement du maillage territorial de la Police

- Renforcement de la présence des forces de sécurité intérieure en accompagnant la Police à créer et rendre opérationnelles des Unités de Patrouilles Frontalières. Ces Unités ont pour objectif de lutter efficacement contre les trafics et la migration irrégulière en renforçant la surveillance du territoire. [REDACTED]
Ceci nécessite à la fois de l'équipement, mais aussi de la formation et du renforcement de capacités des membres de ces unités, y compris en matière de droits humains. Des synergies avec Frontex pourraient également être étudiées afin de garantir une valeur ajoutée européenne et de promouvoir la coopération en matière de surveillance des frontières et de partage d'informations.
- [REDACTED] construction / réhabilitation et équipement de postes frontières, interconnexion de ces postes. Autant que possible, dans certains points de passage clés, mutualiser ces postes entre Gendarmerie, Police et Douanes (par expérience, prévoir des bâtiments séparés pour chaque force, mais dans un même périmètre sécurisé).
- Contribuer au développement du cadre réglementaire et des procédures opérationnelles pour permettre cette mutualisation des infrastructures.

2.2. Appui au renforcement du maillage territorial de la Gendarmerie

- [REDACTED], construction et équipement des infrastructures nécessaires à [REDACTED] Brigades Territoriales Renforcées. Ces infrastructures pourraient également être mutualisées pour bénéficier aussi à la Police et aux Douanes. Ceci permettra d'accroître le maillage territorial et le contrôle de la frontière [REDACTED].

Axe 3 – Lutte contre la fraude documentaire

- Création, équipement et renforcement des capacités d'une Division d'investigation contre la fraude documentaire et à l'identité au sein de la Police de l'Air et des Frontières sénégalaise. Cet axe nécessite une contribution (financière et d'expertise) des Etats membres de l'UE.

- [REDACTED]

Axe 4 – Assistance et protection des migrants, respect des droits humains

Cet axe se subdivise en 2 composantes, la première axée sur l'assistance et la protection des migrants de retour, la seconde sur le respect des droits humains.

4.1. Assistance et protection des migrants

- Assistance et protection des migrants secourus en mer et débarqués : soutien à la mise en œuvre des Protocoles Opérationnels Standards sur le débarquement et la prise en charge des migrants et des personnes en besoin de protection internationale. Ces POS ont été récemment développés par les autorités sénégalaises, avec l'appui de l'OIM et de la société civile, et doivent être appliqués. Ceci doit aussi s'accompagner de l'élaboration et la mise en œuvre de procédures / directives internes pour les centres de transit.
- Construction et équipement de quatre centres accueillant les migrants secourus, pour les premiers secours et l'assistance (en général, les premières 72h), respectant les droits et la

dignité des migrants, avec une zone distincte pour les passeurs / trafiquants présumés (auditions, possibilité de détention). Chaque centre disposera de zones dédiées pour les femmes, pour les mineurs et pourra accueillir des personnes en situation de handicap. Un screening sera aussi effectué pour s'assurer que les migrants nécessitant une protection internationale aient accès à cette protection et au référencement. De façon plus générale, chaque centre pourrait aussi servir d'accueil temporaire aux migrants de retour, le temps qu'ils soient en mesure de bénéficier des différentes mesures d'accompagnement mises en place par les autorités, par exemple au travers des Bureaux d'Accueil, d'Orientation et de Suivi (BAOS). Il faudra accompagner et renforcer les capacités des personnels concernés, ainsi que, si possible, des acteurs de la société civile qui pourraient être mobilisés pour monitorer la façon dont sont traités les migrants dans ces centres. A titre indicatif, ces centres seraient situés à St Louis, Mbour, le port et l'aéroport de Dakar.

4.2. Monitoring du respect des droits humains.

Compte-tenu de la sensibilité du sujet de la migration et de l'impact d'une interception ou d'un retour non souhaité, il est essentiel que toutes les interventions aient pour objectif de traiter les migrants de façon digne, en respectant leurs droits, et en les accompagnant autant que possible pour faciliter leur réintégration dans la société et dans leurs familles. Il faudra aussi intégrer une approche fondée sur les droits humains, en mettant l'accent sur la lutte contre la corruption, la transparence, la redevabilité et l'accès à l'information.

Concrètement, en plus de ces approches transversales, des actions spécifiques seront menées :

- Dans les centres d'accueil des migrants, des appuis spécifiques devront être fournis aux femmes, aux mineurs et aux personnes en situation de handicap.
- Soutien à des acteurs tiers, de préférence de la société civile, qui seront contractés pour conseiller les forces de sécurité en matière des droits des migrants accueillis, et pour s'assurer du monitoring du respect de ces droits dans la pratique. Une attention particulière sera apportée sur la protection des migrants en transit et des personnes vulnérables.

Axe 5 – Prévention de la migration irrégulière au travers d'une campagne de sensibilisation

Toujours dans le but de contribuer à la prévention de la migration irrégulière, il sera important d'accompagner les autorités sénégalaises dans leurs campagnes de sensibilisation, afin de pouvoir démultiplier les potentiels impacts de celles-ci avec un appui financier supplémentaire. Ceci se basera sur les expériences acquises dans le cadre du projet « Tekki ffi », financé par l'UE et actuellement terminé.

Dimensions transversales

Compte-tenu de l'impact du changement climatique au Sénégal, il est important de s'assurer que les interventions réalisées aient un faible impact environnemental (e.g. les constructions appuyées devant être le plus neutre possible, voire d'impact positif). Il est aussi important, autant que possible, de contribuer positivement à l'environnement : par exemple, les unités de gendarmerie installées sur la côte devraient être sensibilisées sur leurs rôles et responsabilités en matière de protection du littoral et de l'environnement.

L'appui au digital sera aussi une dimension transversale importante dans le cadre de cet appui, afin de faciliter les échanges d'informations entre les services et les équipes, qu'il s'agisse de fraude documentaire [REDACTED], d'interconnexion des postes frontaliers, ou de partage d'informations entre police et gendarmerie dans leurs activités en mer ou le long des frontières.

e. Principales parties prenantes

Autorités sénégalaises :

- Police Nationale, notamment la Direction de la Police de l'Air et des Frontières (DPAF) et sa Division nationale de lutte contre le trafic de migrants et pratiques assimilées (DNLT).
- Gendarmerie Nationale.
- La marine nationale, d'une moindre mesure, pour la coordination des interventions en mer.

Acteurs indépendants de la société civile disposant de l'expertise nécessaire pour accompagner et superviser le respect des droits des migrants par les autorités sénégalaises.

Etats Membres de l'UE: cofinancement et déploiement d'experts pour travailler sur la fraude documentaire.

f. Durée provisoire, budget et modalités de mise en œuvre

Durée : 36 mois

Budget prévisionnel : 30 000 000 EUR.
